

PROGRAMME MAC APS – 27H

« MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE » 27 H

Référence : Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité

<p>OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES</p>	<p>Article 1er : Le présent arrêté définit, pour chaque activité privée de sécurité relevant du titre Ier du livre VI du code de la sécurité intérieure, le contenu, la durée et les modalités d'organisation du stage de maintien et d'actualisation des compétences, mentionnés à l'article R. 625-8, nécessaires pour le renouvellement de la carte professionnelle.</p> <p>Article 4 - II : Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.</p> <p>Article 3 : L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle dans les délais requis par l'article R. 612-17 du code de la sécurité intérieure et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation d'un stage, selon les modalités définies par le présent arrêté, dans un délai de douze mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle.</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<p>A la fin de cette formation vous aurez maintenu et actualisé les compétences nécessaires au renouvellement de votre carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.</p>
<p>BENEFICIAIRES</p>	<p>Toute personne souhaitant renouveler sa carte professionnelle.</p>
<p>PRÉREQUIS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire de la carte professionnelle (copie à fournir) • Etre titulaire d'une carte SST en cours de validité <p>Article 4 - II : Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.</p>
<p>RNCP</p>	

Pour le renouvellement d'une carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité mentionnée à l'article L. 611-1, la durée et le contenu de la formation continue, ainsi que les compétences évaluées à l'occasion de cette formation, sont fixées comme suit :

CONTENU DE LA FORMATION	
THEMES ET PARTIES	DUREE
<p><u>CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVE DE SECURITE</u></p> <p>➤ Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître : <ul style="list-style-type: none"> - les évolutions récentes du livre VI ; le code de déontologie - le principe d'exercice exclusif - les conditions de détention et d'usage des armes - les obligations relatives au port des uniformes et des insignes - la non-confusion avec un service public - les concepts de légitime défense, d'atteinte à l'intégrité physique des personnes, de liberté d'aller et de venir - les articles 53 et 73 du code de procédure pénale - la non-assistance à personne en danger - l'omission d'empêcher un crime ou un délit - les principes de respect de la vie privée et du droit de propriété - le secret professionnel - Connaître les principes de la République Française 	7 heures
<u>COMPETENCES OPERATIONNELLES GENERALES</u>	
<p>➤ Gérer les conflits (3h30)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les origines des conflits et les mesures de prévention des conflits. • Savoir : <ul style="list-style-type: none"> - traiter une agression verbale - gérer ses émotions- - adopter des techniques verbales et un comportement adapté aux différentes missions (contrôles des accès, filtrage, etc.) 	7 heures
<p>➤ Maîtriser les mesures d'inspection filtrage (3h30)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître : <ul style="list-style-type: none"> - le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages - les modalités d'agrément - les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de ces missions • Maîtriser les techniques : <ul style="list-style-type: none"> - d'inspection visuelle des bagages - de la palpation 	

CONTENU DE LA FORMATION	
THEMES ET PARTIES	DUREE
<p><u>CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVE DE SECURITE</u></p> <p>➤ Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître : <ul style="list-style-type: none"> - les évolutions récentes du livre VI ; le code de déontologie - le principe d'exercice exclusif - les conditions de détention et d'usage des armes - les obligations relatives au port des uniformes et des insignes - la non-confusion avec un service public - les concepts de légitime défense, d'atteinte à l'intégrité physique des personnes, de liberté d'aller et de venir - les articles 53 et 73 du code de procédure pénale - la non-assistance à personne en danger - l'omission d'empêcher un crime ou un délit - les principes de respect de la vie privée et du droit de propriété - le secret professionnel 	4 heures
<p><u>COMPETENCES OPERATIONNELLES GENERALES</u></p> <p>➤ Gérer les conflits (3h30)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les origines des conflits et les mesures de prévention des conflits. • Savoir : <ul style="list-style-type: none"> - traiter une agression verbale - gérer ses émotions- - adopter des techniques verbales et un comportement adapté aux différentes missions (contrôles des accès, filtrage, etc.) <p>➤ Maîtriser les mesures d'inspection filtrage (3h30)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître : <ul style="list-style-type: none"> - le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages - les modalités d'agrément - les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de ces missions • Maîtriser les techniques <ul style="list-style-type: none"> - d'inspection visuelle des bagages - de la palpation 	7 heures
<p><u>COMPETENCES OPERATIONNELLES SPECIFIQUES ET PREVENTION DES RISQUES TERRORISTES</u></p> <p>➤ Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes (1h30)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme : <ul style="list-style-type: none"> - définition du terrorisme (les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'Etat) - les différents types de terrorisme (Vigipirate) - historique du terrorisme moderne (liste des précédentes attaques) - méthodologie du terrorisme - motivation du terrorisme • Connaître les différents modes opératoires traditionnels : <ul style="list-style-type: none"> - attentats aveugles - attentats suicides - prises d'otages et exécution - attaques avec armes de guerre 	13 heures

<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les différentes menaces terroristes émergentes : <ul style="list-style-type: none"> - la menace de produits et matières nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosives (NRBC-E) - la menace informatique 	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaître les niveaux de risque associés (1h) <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le niveau de risque en France : <ul style="list-style-type: none"> - rappel : Vigipirate / l'état d'urgence / l'état de guerre • Savoir ce qu'est une cible potentielle et comprendre pourquoi : <ul style="list-style-type: none"> - processus de raisonnement - sites sensibles, population ciblée 	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaître les différents matériels terroristes (1h) <ul style="list-style-type: none"> • Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes: <ul style="list-style-type: none"> - armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance-roquette, etc.), présentation d'une - arme factice - les différents explosifs (solide, liquide, vrac) - les engins explosifs improvisés (EEI), schéma de montage, déclenchement piégé, retardement, contrôlé (ceinture - explosif) - sécuriser les lieux en cas de découverte de matériel. 	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes (1h) <ul style="list-style-type: none"> • Savoir cultiver son comportement • Savoir combattre les habitudes et les routines : <ul style="list-style-type: none"> - être attentif, vigilant et dissuasif - respecter les procédures • Savoir développer ses connaissances en matière de détection de la radicalisation violente et la prévention du terrorisme 	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes (1h) <ul style="list-style-type: none"> • Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects • Reconnaître les comportements suspects (le profiling) • Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent) • Capacité de restituer à sa hiérarchie le fruit de ses observations 	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoir entretenir sa culture de la sécurité (30mn): <ul style="list-style-type: none"> • Savoir utiliser le retour d'expériences • Savoir participer à l'évolution des procédures de sécurité • Savoir s'informer 	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se protéger soi-même et protéger (2h30) <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre comment agir en cas d'attaque et suivant le type d'attaque (armes, engins explosifs improvisés, etc.) : <ul style="list-style-type: none"> - actes réflexes - courir, se cacher, combattre en dernier recours, démonstrations, mesures de mise en sécurité immédiate, pratique • Savoir protéger et diriger les personnes vers une zone en sécurité 	

<p>➤ alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention – Sécuriser une zone (2h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie, suivant sa situation au cours de l'attaque : <ul style="list-style-type: none"> - Témoin direct, présent lors de l'attaque (ou caché à proximité immédiate des terroristes) - Témoin indirect, spectateur de l'attaque (en sécurité, à distance) • Capacité à établir un compte-rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace • Comprendre comment faciliter l'intervention des unités de la gendarmerie ou de la police : <ul style="list-style-type: none"> - attitudes et comportements - à l'intérieur de la zone d'attaque ou à l'extérieur - connaître les missions du centre opérationnel de police (COP) - Savoir se mettre à disposition des forces de l'ordre et appliquer leurs consignes : <ul style="list-style-type: none"> - être un citoyen sensibilisé • Savoir établir un périmètre de sécurité et assurer son efficacité : <ul style="list-style-type: none"> - dans l'urgence et post-attentat - contrôle des accès - attitudes et comportements en rapport avec le danger élevé- - prendre en considération le risque de sur-attentat 	
<p>➤ Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger (30 mn)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître: <ul style="list-style-type: none"> - les blessures par balles (notions : pneumothorax, hémorragies) - les blessures par explosions (notions : blast et projectiles) 	
<p>➤ Notions de secourisme « tactique » (1h30)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment agir face à des blessés suite à des plaies par balle(s) ou blessures suite à des explosions • Présentations visuelles : pansement compressif, combat gauze, tourniquet, démonstration, pratique pour une sensibilisation • Dégagement d'urgence • Présentations visuelles : pansement compressif, combat gauze, tourniquet, démonstration, pratique pour une sensibilisation nce d'une personne blessée pour : <ul style="list-style-type: none"> - la soustraire à un danger réel, vital, immédiat et non contrôlable - réaliser à l'abri les gestes d'urgence sur une personne blessée 	
<p>➤ Alerter les secours (30 mn)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé aux services de secours 	

INFORMATIONS	
MOYENS PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe pédagogique composée de formateurs conformes aux exigences du référentiel. • Supports de cours mis à jour régulièrement et validés par le référent pédagogique. • Matériel pédagogique conforme aux exigences du référentiel. • Alternance de cours théoriques et d'exercices pratiques. • Evaluations théoriques et pratiques réalisées en cours de formation facilitant les acquisitions.
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	Belhassen BEN SEGHAIER
NOMBRE DE PARTICIPANTS	Minimum : 4 Maximum : 10
DUREE	27 heures sur 4 jours de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
LIEUX	<ul style="list-style-type: none"> • 142 boulevard ABBADIE 1^{er} Etage 13730 Saint-Victoret <i>Places de parking gratuites, restaurant, pizzeria libre-service et supermarché à proximité ,</i>
PRIX	Nous consulter
DELAIS D'ACCES MOYENS D'ACCES DATES DE SESSION	<ul style="list-style-type: none"> • 1 sessions par mois • Délais d'inscription 1 mois • Sous réserve de carte professionnelle ou d'autorisation préalable en cours de validité. • Carte SST en cours de validité
ACCESSIBILITE HANDICAP	Pour toute question liée à l'handicap, veuillez contacter notre référent pour envisager les aménagements nécessaires.
CONTACT	Téléphone : 04.86.64.78.76 Courriel : azurproformation@yahoo.com
EVALUATION SANCTION	<ul style="list-style-type: none"> • « Attestation de suivi du stage de maintien et d'actualisation des compétences – MAC » - Document CNAPS

PROGRAMME TFP « AGENT DE PREVENTION SECURITE » 175 H + 7 H d'examen

Référence : Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	Application du livre VI du Code de la Sécurité Intérieure. Application des Décret n° 2005 – 1122 du 06 septembre 2005, Décret n° 2006 – 1120 du 07 septembre 2006, Décret n° 2007 – 1181 du 03 août 2007. Application de l'Arrêté du 10 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 03 août 2007 : Les dirigeants et les salariés doivent justifier de leur aptitude professionnelle par la détention du TFP-APS élaboré par la branche professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrée au R.N.C.P ou d'un titre reconnu par un état membre de l'UE.
OBJECTIF	A la fin de cette formation vous serez capable de : Connaître la réglementation et le cadre légal du métier d'agent de sécurité privée Savoir surveiller un site et intervenir en cas de besoin Être acteur de la sécurité et de la prévention
BENEFICIAIRE	Toute personne postulant à un emploi en entreprise de sécurité privée.
PRÉ REQUIS	Savoir lire, écrire, comprendre et s'exprimer en français (test B1). Savoir compter (test de calcul B1). Avoir une autorisation préalable délivrée par le CNAPS en cours de validité.

Pour l'obtention d'une carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité mentionnée à l'article L. 611-1, la durée et le contenu de la formation initiale, ainsi que les compétences évaluées à l'occasion de cette formation, sont fixés comme suit :

CONTENU DE LA FORMATION

THEMES ET PARTIES	DUREE
<p>Module juridique Environnement juridique de la sécurité privée</p> <p>Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et la convention de branche Connaître les dispositions utiles du code pénal Application de l'article 73 du code de procédure pénale Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées Respecter la déontologie professionnelle Connaître les principes de la république française</p>	<p>22 heures dont 1 heure de mise en pratique</p>
<p>Module stratégique Gestion des premiers secours</p> <p>Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS</p> <p>Gestion des risques et des situations conflictuelles</p> <p>Savoir analyser les comportements conflictuels Savoir résoudre un conflit</p> <p>Transmission des consignes et informations</p> <p>Savoir transmettre des consignes Réaliser une remontée d'informations</p> <p>Connaissance de l'outil informatique Transmission</p> <p>Connaître les outils de transmission Savoir transmettre des consignes</p>	<p>26 heures dont 7 heures de mise en situation pratique</p>
<p>Module gestion des risques Connaissance des vecteurs d'incendie</p> <p>Evaluer les risques professionnels Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques Etre capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux Initiation au risque incendie Maîtriser la gestion des alarmes Protéger le travailleur isolé Sensibilisation au risque électrique</p>	<p>25 heures dont 8 heures de mise en situation pratique</p>

AZUR PRO FORMATION

THEME/PARTIE ET OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	DUREE
<p>Prévention des risques terroristes Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes Connaître les différentes menaces terroristes Connaître les niveaux de risque associés Connaître les différents matériels terroristes Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes Savoir entretenir sa culture de la sécurité Se protéger soi-même Protéger Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention Faciliter l'intervention des forces de l'ordre Sécuriser une zone</p> <p>Secourir Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger Notions de secourisme "tactique" Alerter les secours</p>	<p>13 heures dont 3 heures 30 de mise en pratique</p>
<p>Module gestion des conflits Gestion des risques et des situations conflictuelles Etre capable d'analyser les comportements conflictuels. Etre capable de résoudre un conflit. Etre capable de gérer une situation conflictuelle</p> <p>Gestion des risques de situations conflictuelles dégradées Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes</p>	<p>16 heures dont 11 heures de mise en pratique</p>
<p>Module professionnel Surveillance et gardiennage Appliquer les techniques d'information et de communication Savoir transmettre les consignes et les informations Préparer la mise en œuvre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS) Savoir contrôler les accès Connaître les éléments d'un poste de contrôle de sécurité Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes Application de l'article 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS)</p>	<p>52 heures dont 25 heures de mise en situation pratique</p>
<p>Evénementiel Maîtriser du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation Identifier les acteurs d'un événement Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité</p>	<p>14 heures dont 4 heures de mise en situation pratique</p>
<p>Télesurveillance et vidéo protection Systèmes de télesurveillance et de vidéosurveillance</p>	<p>7 heures, dont 4 heures de mise en situation pratique</p>

